



www.cryslerparkmarina.com



January 30, 2017

le 30 janvier 2017

SUBJECT: 2017 SEASONAL DOCKAGE

OBJET : AMARRAGE DE SAISON 2017

Welcome back to Crysler Park Marina where another fabulous boating season awaits you.

Bienvenue de nouveau à la marina du parc Crysler où une autre fabuleuse saison de navigation de plaisance vous attend.

Seasonal dockage deposits were due on October 31, 2016 in order to reserve your slip for the 2017 season. All slips that have **not been reserved are now available to any boater**. This will increase the efficiency of booking new seasonal slips during our trade show season. Contact the Customer Service team at 1-800-437-2233 or 613-543-4328, immediately to make your payment.

Les acomptes pour amarrage de saison étaient exigibles le 31 octobre 2016 afin de réserver votre quai pour la saison 2017. Tous les quais qui n'ont pas été réservés sont maintenant disponibles à n'importe quel plaisancier. Ceci permettra d'accroître l'efficacité du processus de nouvelles réservations pour la saison durant notre période de salons commerciaux. Si pour une raison ou pour une autre, vous n'avez pas payé votre acompte d'amarrage, vous devez communiquer dans les plus brefs délais avec le bureau d'administration de la Commission des parcs du Saint-Laurent en composant le 1 800 437-2233 ou, pour les appels locaux, le 613 543-4328, afin d'effectuer votre paiement.

Your Summer Docking package is now available online. For your convenience you will find included the Rules and Regulations, Contract and Application. Please ensure that the application is completed in full and up to date to assist us in processing your application and contacting you if necessary. This new online package will make the process more customer friendly, no need to print, scan or fax anymore, just complete the attached package.

Votre entente d'amarrage pour l'été est maintenant disponible en ligne. Pour votre commodité, vous trouverez les règles, les tarifs et le contrat. Veuillez vous assurer que le contrat est complet et à jour pour nous aider à traiter votre demande et à vous contacter au besoin. L'entente en ligne rendra le processus plus convivial, pas besoin d'imprimer, de numériser ou de télécopier, il suffit de remplir l'entente ci-joint.

Payment options for seasonal dockage are as follows:

Les options de paiement des frais d'amarrage de saison sont les suivantes :

- Three post-dated cheques (dated March 1, April 1 and May 1) or by credit card.
- Full payment made by credit card, cash or cheque must be made on or before **April 1, 2017**.

- Trois chèques postdatés (datés le 1^{er} mars, le 1^{er} avril et le 1^{er} mai) ou l'autorisation par écrit d'utiliser votre carte de crédit.
- Le paiement total par carte de crédit, en espèces ou par chèque doit être fait avant ou le 1^{er} avril 2017.

Ensure that your preferred payment option and agreement have been completed and submitted by the date indicated on the chosen payment option. Failure to do so will result in your slip not being available.

Remarque : Pour la saison qui vient, assurez-vous que les ententes de paiements et toute la documentation ont été remplies et remises avant la date indiquée à votre option de paiement. Si des arrangements n'ont pas été faits et/ou si votre entente d'amarrage et votre contrat de permis n'ont pas été reçus, votre emplacement ne sera pas disponible.

Please return to: The St. Lawrence Parks Commission, 13740 County Road 2, Morrisburg ON K0C 1X0, by fax 613-543-2847 or by email getaway@parks.on.ca.

Après avoir pris connaissance de l'information inclus, veuillez retourner à La Commission des parcs du Saint-Laurent, 13740 chemin de comté 2, Morrisburg ON K0C 1X0, ou le télécopieur (613) 543-2847 ou par courriel getaway@parks.on.ca.

Sincerely,

Tim Robins
Crysler Park Marina Harbourmaster

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le capitaine du port de la marina du parc Crysler

Tim Robins

TR / Enclosures

TR / pièces jointes